



Les auteurs du *Bon usage*

COMMUNICATION D'ANDRE GOOSSE
A LA SEANCE MENSUELLE DU 8 MARS 2008

Dès la première édition, en 1936, *Le bon usage* se distingue des ouvrages de cette espèce par le nombre des exemples et par la variété des auteurs cités. Seuls pouvaient être comparés la *Syntaxe du français contemporain* du Danois Kristofer Sandfeld et l'*Essai de grammaire française* des Français Jacques Damourette et Édouard Pichon ; mais ils s'adressaient à un public de spécialistes, comme le montre leur dimension, trois volumes pour la description inachevée de Sandfeld, sept volumes pour Damourette et Pichon, dont la terminologie radicalement neuve découragerait aussitôt les simples curieux.

Les exemples chez Grevisse ont deux destinations. Les uns sont illustratifs, ce qui n'est pas original : ils servent à rendre concrète la description linguistique, notamment ce que l'on appelle traditionnellement *l'analyse*, parfois distinguée en deux par les adjectifs *logique* et *grammaticale*. Les autres exemples sont démonstratifs, ce qui est moins banal : ils veulent montrer quel est l'usage réel, l'usage vivant, surtout pour les emplois critiqués par la tradition puriste ou ignorés par le dictionnaire de l'Académie française. Les grammaires courantes ne parlaient guère de cela ou, si elles en parlaient, c'était souvent en entérinant les prescriptions et les proscriptions traditionnelles, Ferdinand Brunot mis à part. Cet aspect du *Bon usage* était donc particulièrement neuf. Contrairement à ce que croyait Grevisse, il ne concernait guère le public scolaire auquel l'ouvrage était primitivement destiné selon le souhait de l'éditeur qui avait commandé le livre ; en revanche, il a trouvé pas mal de lecteurs auxquels on ne pensait pas : en Belgique d'abord, en France à partir de 1947, grâce à l'article d'André Gide dans le supplément littéraire du *Figaro*.

Les exemples illustratifs étaient choisis en fonction du public d'abord envisagé. Les uns sont fabriqués par le grammairien, mais mon sujet, ce sont les citations. Il y en a peu dans la première partie, car elles sont rarement utiles pour concrétiser la description des sons, des procédés graphiques, la formation des mots. En revanche, elles sont présentes en masse dès que commence l'étude de la syntaxe, c'est-à-dire des phrases. Voici les premières : pour la *proposition affirmative*, « Les passions tyrannisent l'homme » ; pour la *proposition négative*, « La mort ne surprend pas le sage » et « Le monde n'a jamais manqué de charlatans ». Elles ont une portée morale, selon les principes chers aux enseignants de l'époque. La première est de La Bruyère ; les deux autres, de La Fontaine. à la page suivante, on lit : « Le moi est haïssable » de Pascal, « Le beau seul est aimable » de Boileau. L'inspiration propre du grammairien n'est pas en reste. On lit à la même page : « L'âme est immortelle ; nous le croyons. » Il est possible que des lecteurs soient agacés par ce mélange des genres, qui est surtout désuet. Choisir à dessein des exemples heurtant la morale traditionnelle, comme l'a fait un livre français, ne me semble pas plus raisonnable.

Vous avez constaté que les quatre citations que je viens d'emprunter à Grevisse sont prises à des écrivains du même siècle, ce n'est pas un hasard. Le reste du livre le confirme, les auteurs sont en majorité ceux qui faisaient partie des programmes scolaires, où le dix-septième siècle était privilégié. J'ai examiné systématiquement les mille premiers exemples de 1936, soit jusqu'à la page 314, ce qui correspond à la moitié du livre si l'on écarte la préface et les annexes, où les citations sont absentes, et si l'on tient compte du fait qu'elles sont peu nombreuses dans la première partie. Sont exclues de mes calculs les quelques phrases que les historiens ont prises à des textes antérieurs à 1600.

Sur ces mille citations, 609 sont du dix-septième siècle, soit plus de 60 % ; 64 du dix-huitième siècle, soit quelque 6 % ; 131 pour le dix-neuvième, soit 13 % ; 196, soit près de 20 % pour les écrivains ayant commencé à publier vers 1880, que Grevisse pouvait considérer comme les auteurs contemporains.

Le score du dix-septième siècle est dû à sept auteurs, qui à eux seuls fournissent près de 50 % de l'ensemble des exemples, et surtout quatre d'entre eux. Le *primus* incontestable est La Fontaine (185 exemples, plus de 18 % !), le La Fontaine des *Fables*, dont Grevisse connaissait par cœur un grand nombre, et pour

ainsi dire jamais celui des *Contes*. Ensuite, le trio des hommes de théâtre : dans l'ordre, Molière, Racine, Corneille, qui se tiennent de si près qu'il est préférable de citer le chiffre global : 251 — un quart de l'ensemble. Ensuite viennent La Bruyère, Bossuet, Boileau ; plus loin encore, quasi ex æquo, Fénelon, Sévigné et Pascal, tous les trois dépassés par Voltaire, Montesquieu et Rousseau, qui, à eux trois, représentent les 5/6 de leur siècle. Cette dernière opposition semble montrer que l'idéologie n'est pas à la base des choix. La même disproportion, ou le même parti pris, est visible dans le dictionnaire du positiviste Littré ; telle était la hiérarchie reçue, convenue, à laquelle se rallie naturellement Grevisse, qui était, quant aux idées générales, un homme respectueux de l'ordre établi. D'ailleurs, les grammaires contemporaines qui citent des exemples d'écrivains continuent à faire une place particulière aux grands classiques.

Littré, pourtant attentif aux vocabulaires techniques (au pluriel) et donc à des mots de son temps, pour la langue littéraire réduit ses contemporains à la portion congrue. L'autorité suprême se trouve chez les classiques, et c'est là (ou parfois dans un passé plus lointain, car il connaissait bien le français plus ancien), c'est là qu'il trouve les arguments pour s'opposer aux jugements arbitraires comme la différence imaginée entre *second* et *deuxième*, mais aussi pour apprécier sans indulgence les évolutions plus récentes.

Chez Grevisse, en qui le conservateur que je viens de décrire coexistait avec un novateur qui s'ignorait, comme le montre la formule qui accompagne le titre de la première édition : « en concordance avec la huitième édition du Dictionnaire de l'Académie française ». Il était pourtant convaincu que cette langue évolue, conviction qu'avait avant lui plus d'un Belge s'occupant de la langue, notamment le père Deharveng, dont les chroniques réunies en volumes avaient eu du succès dans l'entre-deux-guerres.

Le choix du titre, déclaration d'intention, n'était pas sans ambiguïté. Il se référait, dans l'esprit de Grevisse, à l'usage qu'avait fait de l'expression au dix-septième siècle le célèbre Vaugelas, partisan de l'observation. Mais, depuis, la notion de *bon usage* avait été accaparée par les conservateurs : le bon usage était pour eux celui des bons auteurs du passé. Grevisse, tout en respectant les classiques, voulait décrire la langue de son temps. Il ne lui suffisait pas, comme Littré, de vérifier la pertinence des jugements des grammairiens du dix-septième

et du dix-huitième siècle, férus de logique et d'une régularité rigide. Il fallait en outre vérifier si les jugements reçus comme pertinents, même par Littré, avaient une validité définitive et surtout si tous les changements apparus après 1700 méritaient une désapprobation elle aussi définitive. Sur le modèle de mots comme *homicide*, *parricide*, *régicide*, qui avaient été empruntés du latin, a été fabriqué en 1734, peut-être par plaisanterie¹, le nom *suicide*, avec comme premier élément le génitif du pronom réfléchi latin (*oblitus sui*, « qui oublie sa personne », littéralement « qui s'oublie ») ; le succès a été rapide puisque l'Académie française l'a admis dans son dictionnaire en 1762. L'action et l'acteur, désigné par le même nom, avaient besoin d'un verbe. D'où la naissance de *se suicider* en 1787 qui, lui aussi, se répandit très vite. Tout en reconnaissant qu'il est « très fréquemment employé », Littré concluait en 1872 : « Tout homme qui répugne aux barbarismes, même usuels, fera bien de s'abstenir de l'emploi de ce mot. » Le pléonasme est patent, sans doute, mais Grevisse constate que toute répugnance a disparu, même chez les écrivains les plus raffinés. Celui qui se servirait des substituts recommandés par Littré, *se défaire*, *se détruire*, ne serait pas compris, ce qui est contraire aux principes fondamentaux du langage.

Pour décider qu'un emploi que certains contestent est légitime, une réponse péremptoire est facile : « Cela n'est pas français », dit-on pour clore la discussion. Une véritable enquête est longue, mais nécessaire, que Grevisse a menée parmi les écrivains, non seulement parmi ceux du dix-septième siècle et du dix-huitième, quoique cela soit parfois utile, mais surtout parmi ceux du dix-neuvième et du vingtième. Il s'adressait en 1936 sur ce point à un public d'usagers du français contemporain plus qu'à des amateurs de Molière et de La Fontaine ou qu'à des curieux de l'histoire du français — les historiques sont destinés à satisfaire ces interrogations légitimes.

Les chiffres globaux donnés tout à l'heure manifestent une préférence pour les écrivains du dix-septième siècle. Un examen complémentaire montre qu'en outre, dès la première édition, leur apport est de nature différente de celui des

¹Jean-Baptiste Racine écrit en 1741 à son frère (?) Louis : « Mot que vous avez vraisemblablement employé pour rire, car personne ne l'entend, et deux gens d'esprit me dirent hier que ce ne pouvoit être qu'un charcutier » (cité dans le *Trésor de la langue française*). Pourquoi un charcutier ? Parce que, dans les mot en *-cide*, le premier élément est un nom d'origine latine : en l'occurrence, *sus* « porc ».

écrivains du dix-neuvième et du vingtième siècle : d'un côté, 606 exemples et 17 auteurs, dont une dizaine ont un poids particulier, mais dont quatre se détachent d'une manière impressionnante ; de l'autre côté, 305 exemples, mais 69 auteurs, dont seulement cinq contribuent pour plus de 10 exemples : dans l'ordre Hugo 43, Loti 39, Anatole France 27, Chateaubriand et Musset tous deux 18. La part de chacun des autres est donc faible : une vingtaine d'auteurs sont même présents pour une seule attestation, notamment Francis Jammes, Romain Rolland, Marcel Proust et Georges Bernanos. Tout cela parce que les auteurs d'après 1800 sont des témoins dont il est important que les témoignages se superposent, leur nombre étant, pour chacun des cas, plus important que le nombre des attestations que fournit chaque auteur, avec tout de même quelques témoins plus impressionnants que d'autres.

La description des faits généraux connaît quelques changements importants en 1939 dans la 2^e édition du *Bon usage*, en même temps qu'apparaît une bibliographie linguistique ; si mes souvenirs sont bons, Maurice Delbouille y aurait contribué, une indication parmi d'autres que l'ouvrage avait aussi attiré l'intérêt de nos philologues. Cela montre surtout que l'ambition, très modeste au départ et adaptée au public d'abord visé, s'est élargie. Il y aura d'autres changements dans les éditions ultérieures, mais limités. Pour les généralités, la documentation littéraire déjà rassemblée était souvent satisfaisante, et donc les auteurs en majorité classiques qui y dominaient. L'accroissement du nombre de pages a une autre cause. Pour les cas particuliers dont le caractère légitime est contesté, le nombre des témoignages ne cesse de croître, ce qui montre combien est peu fondé le reproche adressé plus d'une fois à Grevisse, qui érigerait en norme les écarts occasionnels de deux ou trois écrivains, qui, comme le bon Homère, pouvaient parfois sommeiller.

Voici un exemple. Peut-on faire suivre le pronom démonstratif d'un participe passé ou présent comme dans « La blessure faite à une bête et celle faite à un esclave » ou d'un complément introduit par une autre préposition que *de* comme dans « Le paquet pour Votre Altesse et celui pour son ambassadeur » ? La première édition constatait que cet emploi « est blâmé par Littré et par la plupart des grammairiens » (sauf Brunot et Nyrop, est-il précisé). L'opinion de Grevisse est très prudente : « Cet emploi ne doit pas, semble-t-il, être absolument proscrit.

Il se rencontre, rarement, il est vrai, au dix-septième et au dix-huitième siècle. » Suivent trois exemples pris chez Littré ; de Racine, de Montesquieu (la première des phrases que je viens de citer) et de Voltaire. Dernier alinéa : « Le tour incriminé est assez fréquent dans la littérature contemporaine », ce qu'appuient six exemples : de Gautier, France, Rodenbach, Loti, Dorgelès et Valéry. Dès la 2^e édition, en 1939, Grevisse ajoute quatre autres citations ; notamment une de Gide et, surtout, en note, après la formule *Même emploi chez*, il énumère, sans citer les textes, 12 nouvelles références, dont Sainte-Beuve, Maupassant, Mérimée, Montherlant, Bernanos. L'opinion prudente est remplacée par une conclusion nette : « Cet emploi a reçu la sanction du bon usage. » Les références ne cesseront de croître d'une édition à l'autre : plus de 60 en 1980 dans la dernière édition. à quoi bon un tel étalage ? dira-t-on. Mais la résistance du clan puriste n'a pas désarmé, et quelques années avant cette édition l'Académie avait renouvelé l'anathème.

Rassurez-vous, je ne vais pas passer en revue chacune des éditions. Je me bornerai à quelques faits qui me paraissent marquants.

Dans les éditions suivantes, les historiques sont largement étoffés par des citations du Moyen Âge et du seizième siècle, surtout en 1949. Cette place donnée à l'érudition confirme l'évolution déjà observée, mais ce n'est pas l'objet principal de ma réflexion, qui porte sur le français moderne. De 1939 à 1980, de la 2^e édition à la 11^e édition, le nombre des exemples illustratifs ne s'est pas fortement accru, et par conséquent les auteurs choisis d'abord sont restés en place ; les classiques ont même encore droit à quelques exemples de plus ; l'arrivée de Marivaux remédie à une lacune, Laclos apparaît aussi. Mais la suprématie des classiques va progressivement être mise à mal, parce que les attestations du dix-neuvième siècle et surtout du vingtième sont devenues de plus en plus nombreuses, ce qui est normal puisque le livre veut décrire le français contemporain. Quant au nombre d'auteurs, il croît peu pour la première partie du dix-neuvième, parce que le tri avait été fait par les historiens de la littérature, mais Nerval est redécouvert ; pour les autres, le changement est dans le nombre des exemples. Pour la seconde moitié du siècle, les anthologies scolaires suivent, avec un certain décalage, l'évolution du goût, et cela se répercute dans *Le bon usage*, où s'introduisent peu à peu les poètes dits modernes : Baudelaire, Verlaine, plus timidement Rimbaud, Mallarmé ; les

naturalistes sortent de l'enfer : Maupassant, Huysmans, les Goncourt, Mirbeau, plus péniblement Zola ; Renan aussi sort de l'enfer (ce n'était pas exactement le même). Pour le vingtième siècle, c'est le déferlement et l'émiettement. Quelques individualités rivalisent avec les grands auteurs du passé, mais il y a des dizaines d'autres, parfois avec un petit nombre de citations. Cela s'amorçait déjà dans la 1^{re} édition. Quelques auteurs cités alors ont disparu ensuite ; c'est un autre aspect de la modernisation et un des avantages des éditions vraiment revues. (Nos confrères français n'ont pas toujours cette chance.)

Le palmarès de 1980 est fort différent de celui de 1936. Le voici, d'après une thèse allemande sur Grevisse (elle s'intitulait *Maurice Grevisse et la grammaire française. Sur l'histoire d'un phénomène*²). Seul le préféré de Grevisse garde sa place, la première, avec 550 attestations. Seize autres écrivains dépassent les 200 exemples, quatre du dix-septième siècle, un du dix-huitième, trois du dix-neuvième et huit de ceux que j'ai appelés contemporains. Les voici dans l'ordre décroissant : Duhamel, Hugo, Gide, Mauriac, Racine, Molière, Voltaire, Corneille, Barrès, Henriot, France, Maurois, Bossuet, Flaubert, Chateaubriand, Farrère. Je laisse chacun d'entre vous à ses réflexions. Je ferai remarquer seulement que sept des huit contemporains étaient membres de l'Académie française. Elle avait encore un prestige particulier, sûrement aux yeux de Grevisse, dont j'ai décrit certains traits tout à l'heure. Mais, étant donné qu'il ébranlait souvent les dogmes académiques, il lui était utile de mettre en contradiction l'Académie et ses membres, la théorie et la pratique. Je ne vois guère d'autre justification à la présence de Claude Farrère parmi les favoris. La seconde place de Duhamel surprend aussi, mais les lectures de Grevisse dépendaient aussi du hasard : il achetait peu de livres et il lisait nécessairement ceux que Duhamel lui envoyait. En outre, les idées de cet auteur concordaient assez avec celles du grammairien.

Sans me perdre dans les détails, je voudrais faire deux considérations générales.

² Maria Lieber, *Maurice Grevisse und die französische Grammatik. Zur Geschichte eines Phänomens*, Bonn, Romanischer Verlag, 1986.

Le *Petit Larousse* (je cite l'édition de 2008), qui consacre un article à Grevisse, dit du *Bon usage* : « Fondé sur l'observation du français écrit, s'inscrit dans la lignée de Vaugelas et fait largement autorité », ce qui, venant de France pour un livre publié en Belgique, est agréable à lire. Mais qu'implique la formule *français écrit* ? Tout ce que je viens de dire concerne le français écrit littéraire. Quelle est la place d'un français écrit non littéraire ? Parmi les académiciens, qui s'imposent en quelque sorte à Grevisse, il en est dont les mérites ne sont pas exclusivement ou principalement littéraires ; la tradition veut que des ecclésiastiques (de préférence cardinaux), des militaires (de préférence amiraux ou maréchaux), des juristes, des hommes de sciences, des historiens, des hommes politiques, etc. soient élus. Quelques-uns doivent au titre d'académiciens d'avoir attiré l'attention de Grevisse, qui les a lus et parfois cités ; ils ne sont pas légion et, dans leurs écrits, ils ne montrent pas tous des qualités d'écrivain comparables à celles d'un Jean Rostand, nourri de langue classique. Le grammairien cite parfois le *Code civil*. Mais, en dehors de cela, les exemples pris à des ouvrages non littéraires lui ont été fournis par des informateurs pour des sujets de leur juridiction : son frère pour le droit, son fils pour la médecine, un ami vétérinaire pour *pie* appliqué à la robe des bovins, un collègue pour les mathématiques, un professeur de Louvain (devenu évêque de Liège et qui était resté fier de cette collaboration) pour le pluriel de l'adjectif *marial*.

Et la langue parlée ? Une opinion générale, qui est en même temps une critique parmi les linguistes qui considèrent l'oral comme l'essentiel de la langue et le seul objet légitime de l'étude linguistique. À ceux de mes élèves, qui ne connaissaient *Le bon usage* que par ce qu'on leur en avait dit et qui exprimaient cette opinion, je demandais : « À quel phénomène de la langue parlée pensez-vous ? » Ils me répondaient par exemple : « À l'absence du *ne* dans la négation. » Je n'avais pas de peine à leur montrer qu'ils se trompaient, car, parmi les livres lus par Grevisse, quelques-uns reproduisaient des dialogues populaires où apparaissait le phénomène et Grevisse en parle sommairement dans une note. Certains auteurs cités par Grevisse sont plus systématiquement proches de la langue parlée, comme Queneau (9^e édition), Céline (10^e), Ajar (11^e).

Autre question, qui vous touche de près : quelle est la place des auteurs belges dans *Le bon usage* ? Pour le Moyen Âge, pas de problème : pour les exemples cités, d'ailleurs relativement peu nombreux, le lieu d'origine n'intervient pas. Pour la période moderne, vous risquez d'être déçus. Il y a seulement trois auteurs belges dans la 1^{re} édition, pour la partie que j'ai dépouillée, chacun pour un exemple : Van Hasselt, Verhaeren (pour le critiquer) et Rodenbach (ce dernier a été mentionné ci-dessus). Tous trois ont disparu de la 2^e édition. Mais je vois dans la thèse allemande qu'il y a dans la 1^{re} édition 2 exemples de Rodenbach et 4 de Verhaeren ; ce sont sans doute des réintroductions ultérieures, pour Verhaeren en tout cas, qui n'est pas mentionné dans un micro-fichier fait artisanalement par Grevisse pour l'édition de 1949. Le Maeterlinck de *La vie des abeilles* est fort bien représenté dès 1939 (32 exemples), mais il jouissait d'une gloire internationale. Est-ce pour répondre à un reproche ? Simultanément, six nouveaux Belges apparaissent en 1975, mais les cas sont différents : Camille Lemonnier (3 exemples) écrivain d'avant 1914 ; Georges Sion (4 exemples) et Marcel Thiry (5 exemples), auteurs alors vivants et publiés en Belgique ; par contre (j'emploie consciemment cette locution) Marceau (6 exemples), Simenon (4 exemples) et Françoise Mallet-Joris (13 exemples) sont publiés en France et y sont bien connus ; le premier (qui a abandonné la nationalité belge d'une manière pas vraiment spontanée) entrera à l'Académie française et la troisième à l'Académie Goncourt. Mais le prix Goncourt de Plisnier ne lui a pas ouvert *Le bon usage*.

Puisque, selon la volonté de Maurice Grevisse, j'ai repris la rédaction du *Bon usage* après sa mort et rédigé trois éditions (1985, 1994 et 2008), je dois bien expliquer certaines innovations. Elles ont été accueillies favorablement et le gendre n'a pas été accusé de trahison. Les unes portent sur le rajeunissement de la doctrine linguistique ; d'autres s'efforcent de rendre à l'organisation du livre une netteté, une clarté que les ajouts successifs avaient réduites ; d'autres enfin concernent les citations. C'est ce dernier point que je voudrais traiter en espérant ne pas vous ennuyer sur un sujet aussi prosaïque.

La première décision est de portée générale. Elle peut paraître sacrifier quelque chose à quoi Grevisse était attaché. Mais elle a été prise en fait pour supprimer une contradiction que l'exposé que je viens de faire a tenté de rendre

explicite, contradiction qui avait pour résultat d'affaiblir ce qui faisait la nouveauté et la richesse de l'entreprise.

Ma formation de philologue m'avait fait apparaître comme une inconséquence fâcheuse, quoique compréhensible, le fait que les éditions modernes présentent Montaigne dans la forme qui était celle de son temps et Malherbe dans la forme de notre temps (fixée à peu de chose près au milieu du dix-huitième siècle), alors que *Les larmes de saint Pierre* sont de 1587 et la première édition complète des *Essais* de 1588. Il est compréhensible que, pour faire partager aux générations suivantes l'admiration justifiée que l'on ressentait pour les classiques, on donne à leurs œuvres par des changements successifs l'orthographe qui permet une lecture aisée. Si l'on pense au grand public, soit. Mais que ce soit devenu la règle pour la plupart des éditions savantes ! Même pour la correspondance de Voltaire, la Bibliothèque de la Pléiade a changé de méthode en cours de route, alors que pour cette époque les différences n'étaient plus de nature à nuire à notre compréhension ! Une incohérence supplémentaire est de conserver seulement, pour les œuvres du dix-septième siècle, la graphie *oi* des imparfaits et de mots comme *monnoie*, exception due au fait que les grandes éditions savantes des classiques s'étaient amorcées avant 1835, date où l'Académie a remplacé ces *oi* par *ai* dans sa nomenclature.

Ces rajeunissements des classiques ont une autre portée. Alors que, pour des faits syntaxiques disparus, on est bien obligé de citer La Fontaine après Marot dans les historiques, le même La Fontaine sert à décrire le français d'aujourd'hui avec des phrases où subsistent des mots ou des tours qui ne sont plus vivants. Plus grave encore, des règles graphiques sont illustrées par des exemples qui, non corrigés, suivaient un autre usage : pour l'accord du participe passé, par exemple ; l'opposition de *quoique* et de *quoi que* n'était pas installée au dix-septième siècle ; etc. On fait même jouer à Jean-Jacques Rousseau un rôle qui n'était pas le sien : pour montrer l'invariabilité du participe présent, *Le bon usage* citait une phrase dans laquelle le texte original faisait varier le mot.

La décision a été de ne citer les textes antérieurs à 1800 que dans les historiques et si possible dans leur orthographe authentique, un signe spécial accompagnant les exemples dont le texte original ne m'avait pas été accessible. Un

certain nombre des anciens exemples changent ainsi de place, mais d'autres ont dû être abandonnés, non sans regret.

Vous devinez que le palmarès de 2007 est fort différent de celui de 1980. J'ai sous les yeux la liste des cinquante premiers, que je dois ramener à 46, l'ordinateur ne distinguant pas spontanément les attestations et les jugements comme ceux de Vaugelas. Supprimer Vaugelas réduit encore la présence des classiques : deux seulement, Molière (18^e), La Fontaine (25^e) ; le nombre d'attestations, 349 pour l'un, 290 pour l'autre, prouve qu'il ne s'agit pas d'une éviction. Dans ces 46, il y en a 16 pour le dix-neuvième siècle et juste le double pour le vingtième. Je confesse qu'à voir cette liste, qui est une conséquence et non une préméditation, j'ai éprouvé un sentiment de satisfaction : il me semble que ceux qui y figurent le méritent et qu'ils représentent une sorte d'élite de la littérature française moderne. Il serait fastidieux d'énumérer ces noms pour connaître votre réaction. Les deux premiers, qui dépassent les mille citations, sont Proust et Gide. Je citerai seulement parmi les suivants ceux qui dépassent les 400 citations : dans l'ordre, un trio du dix-neuvième, Flaubert, Hugo et Balzac, puis Mauriac, Duhamel (qui se ressent des préférences de Greville, mais dont je ne regrette pas la présence), Stendhal, Barrès, Colette, France, Montherlant et Bernanos.

Si on envisage, non pas le nombre des auteurs, mais le nombre des citations, la prépondérance du vingtième siècle s'accroît plus encore que dans les inventaires examinés tout à l'heure, ce que les remarques suivantes vont en partie expliquer. Le vingt-et-unième siècle n'est pas absent, mais encore fort discret : deux ou trois attestations de 2007 ont même été insérées sur les dernières épreuves.

Sur le choix des auteurs, des noms se sont ajoutés. Pour la période avant 1900, je cite au hasard de ma mémoire : Sade, La Fontaine, Jules Verne, que Greville n'aurait pas pensé à citer, et moins encore M^{me} de Ségur et Hector Malot. Un problème qui me semble nouveau me donne du souci. Dans la littérature d'entre les deux guerres, on pouvait assez facilement faire le compte des écrivains qui comptaient et qu'on retrouve, je l'espère, parmi les écrivains placés haut sur ma liste des quarante-six. Beauvoir, Sartre, Camus, Hervé Bazin, de Gaulle, y représentent l'immédiate après-guerre. Mais, pour la période qui suit, la nôtre justement, parmi les centaines de romans qui paraissent chaque année en France (et dans les pays francophones), parmi les multiples essais, etc., qu'y a-t-il de

particulièrement représentatif ? Les lauréats des grands prix ? Leur gloire est plus d'une fois éphémère. Les membres des Académies ? Leur prestige s'est réduit ; leurs éditeurs ont renoncé à mentionner leur titre sur la couverture de leurs livres.

Mon ambition a été de donner du français moderne, du français vivant une image plus complète, aussi complète que possible, mais en veillant à ne pas mettre sur le même pied les diverses réalisations linguistiques que je présentais, mais sans manifester aucun mépris ni pour les divers langages, ni pour les utilisateurs. J'ai essayé de caractériser ces diverses réalisations, non a priori mais d'une manière objective, à partir de l'observation : usage général, courant, rare, archaïque, littéraire, familier, populaire, vulgaire, régional, etc. Même dans la langue écrite, à côté du littéraire, privilégié par Grevisse, il y a l'écrit non littéraire : celui des grammairiens et linguistes (un peu favorisés dans mes lectures), en qui je considère l'usager, en observant la manière dont ils parlent ou écrivent, et non plus ce qu'ils disent ou écrivent, ou décrivent ; celui des historiens, des philologues (au sens large, c'est-à-dire belge), des folkloristes, des juristes, des hommes de sciences, tout cela dans les limites de mes possibilités, et pas seulement pour la langue de leur propre ressort (elle n'existe guère, en matière de syntaxe, que chez les juristes) ; celui des journaux enfin, quoique éphémères, mais pas n'importe lesquels : *Le monde* est plus souvent cité que tous les autres. Autres sources, plus occasionnelles, là où leur usage est éclairant, par exemple les guides verts Michelin et même le *Guide du routard*. On m'a quelquefois reproché de donner au nombre une valeur prépondérante : cela est en partie vrai, mais à condition de préciser la nature et d'évaluer le poids de chacun des témoignages.

La langue parlée a une place accrue, par l'indication des prononciations quand cela était utile, parfois par la présence de phrases entendues (le locuteur, l'endroit et souvent la date sont mentionnés), mais une collecte systématique n'était pas dans mes possibilités, et quel volume cela prendrait si on envisageait systématiquement toute la francophonie !

Le bon usage de Grevisse, comme les autres grammaires et aussi les dictionnaires, mais ceux-ci ont changé récemment, ne tiennent presque aucun compte de la variété du français dans l'espace. Quand ces répertoires trouvent chez un écrivain un usage peu répandu qu'ils croient devoir enregistrer (surtout si l'auteur a grande réputation), ils le présentent ou comme une création personnelle

ou encore comme vieux, sans pouvoir prouver une existence antérieure. Grevisse évoque rarement la langue du Midi quand il cite Alphonse Daudet, Pagnol ou Giono. C'est encore pis pour d'autres régions : personne ne pense que Chateaubriand doit *s'encourir* à la Bretagne romane plutôt qu'à un souvenir de La Fontaine, que Barrès emploie *vingt-un* comme en Lorraine, Flaubert *en confesse* comme les Normands. Ni les dictionnaires ni les grammaires n'envisagent *septante* et *nonante* autrement que comme propriété exclusive des Suisses et des Belges ; pour tous, *avant que de* est un archaïsme littéraire, alors qu'il est resté en vie dans l'usage parlé des campagnes non loin de Paris.

Grevisse mettait en garde contre un petit nombre de belgicisms. Mais *Le bon usage* a cessé de s'adresser uniquement à nos compatriotes. Je me suis efforcé d'enregistrer, dans le domaine de la syntaxe (ce n'est pas un dictionnaire) les faits régionaux d'une certaine fréquence, notamment en tenant compte de l'apport des écrivains, en Belgique, en France, en Suisse, au Canada français (quoique pour ce pays le choix soit difficile, tant les faits locaux sont nombreux). Il s'agit de décrire et de localiser, voire d'expliquer, mais non de vilipender ni, bien sûr, de recommander. Comme pour les tours négligés ou familiers et populaires, les faits sont présentés pour ce qu'ils sont. Au lecteur de voir dans quelle circonstance il convient de les employer : en famille, dans son village, avec ses copains, dans un discours solennel, dans un article de journal, dans les dialogues d'un roman, dans une thèse de doctorat ? Pour les lecteurs pressés, j'ai mis un petit signe devant certains emplois marginaux. Des Québécois l'ont mal pris : de quel droit ai-je décidé de ce qu'ils peuvent dire ou ne pas dire ? Il ne s'agit pas de cela, mais de permettre au locuteur de choisir en connaissance de cause et d'être compris s'il voyage en dehors de son pays ou s'il écrit à l'intention des autres francophones.

Sur le sujet qui vient d'être traité, la lecture des écrivains de Belgique, de Suisse romande, du Canada français est une source essentielle. Il est bien intéressant de relever les restes qu'un Henri Michaux a gardés du pays qu'il a renié. Mais leur témoignage concerne aussi le français commun. Leur présence dans *Le bon usage* est essentielle. J'y ai été attentif. Les écrivains belges sont beaucoup plus présents dans les éditions que j'ai revues : parfois pour le Moyen Âge, un de Ligne pour la période précédant la naissance de la Belgique, beaucoup d'autres depuis la fin du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours : depuis De Coster

et Lemonnier jusqu'à... disons Amélie Nothomb. Simenon et Mallet-Joris ont accru leur place, mais je ne me borne pas aux auteurs dont le nom est familier à tous les Français qui lisent. Beaucoup de ceux qui sont autour de cette table sont sur mes fiches. Je ne veux pas citer de nom, parce que je crains que *Le bon usage* ne soit confondu avec une anthologie et que l'absence passe pour un jugement défavorable. Dans le fichier que j'ai réuni, amorcé modestement dès l'adolescence, il y a beaucoup de faits qui ne demandent pas de compléments ; les exemples que j'ajoute concernent surtout des faits soit rares soit nouveaux soit insuffisamment documentés. D'ailleurs, la totalité de mon fichier n'est pas automatiquement versée dans *Le bon usage*.

Grevisse ne citait guère de Suisses, à part Jean-Jacques Rousseau et, sauf erreur, aucun Canadien. Là aussi j'ai remédié à cette lacune, insuffisamment, dirait-on non sans raison. Un Québécois m'a reproché d'avoir cité plus un ancien Premier ministre que des écrivains jugés originaux. *Le bon usage* n'est pas une anthologie, je le répète. Les choix linguistiques que fait cet homme politique me paraissent très différents de ce que j'observe sous la plume d'homologues belges ou français ; cela nous apporte sur la langue du Québec des renseignements dont la spontanéité est différente de ce que je trouve chez des écrivains, dont certains veulent refléter la langue la plus quotidienne, tandis que d'autres préfèrent une écriture moins locale. Chacun de ces témoignages a son intérêt, mais le grammairien doit les caractériser plutôt que de simplement les juxtaposer.

Je vous remercie pour votre attention et je vous prie de me pardonner d'être intarissable sur un sujet qui me passionne depuis soixante-cinq ans.

Copyright © 2008 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

André Goosse, *Les auteurs du Bon usage* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2008. Disponible sur : < www.arllfb.be >